



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# ALGUES VERTES

## Les mesures pour protéger sa santé

Je suis amené à fréquenter des zones du littoral présentant des échouages d'algues vertes. Y a-t-il un danger pour ma santé ?

### NON, SI LES ALGUES VERTES SONT FRAÎCHES.

Les algues vertes fraîches flottantes dans l'eau ou échouées sur le littoral ne représentent aucun danger pour la santé.

### OUI, SI LES ALGUES VERTES SONT ENTRÉES EN PHASE DE DÉCOMPOSITION.

La décomposition à l'air libre des algues vertes n'ayant pu être ramassées se traduit soit par une croûte superficielle de teinte blanchâtre, soit par des dépôts de couleur foncée, bleutée à noire. Ce phénomène de putréfaction engendre des émanations de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), un gaz très toxique. Ce gaz est invisible mais présente une odeur forte d'œuf pourri.

### EN CAS DE BRASSAGE D'AMAS D'ALGUES EN DÉCOMPOSITION OU DE RUPTURE DE CROÛTE

L'ÉMANATION DU SULFURE D'HYDROGÈNE (H<sub>2</sub>S) PEUT CONDUIRE À UNE INTOXICATION ET PRÉSENTE DONC UN DANGER. LA GRAVITÉ DE L'INTOXICATION DÉPEND DE LA DOSE RESPIRÉE ET DE LA DURÉE D'EXPOSITION.



Zone d'échouage d'algues fraîches



Algues vertes en décomposition

### Quels gestes adopter pour protéger ma santé ?

Je suis les recommandations sanitaires, en particulier si je fais partie des personnes vulnérables et sensibles (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes âgées, insuffisants respiratoires, asthmatiques, etc.)

- Je me tiens éloigné des zones d'échouage d'algues vertes en décomposition
- Je ne les manipule pas, ni ne marche dessus
- Je m'éloigne des zones d'échouage si je suis incommodé par l'odeur d'H<sub>2</sub>S (œuf pourri).

SI JE SUIS TÉMOIN D'UNE PERSONNE VICTIME D'UN MALAISE AU NIVEAU D'UN AMAS D'ALGUES VERTES EN DÉCOMPOSITION. EN L'ABSENCE DE MATÉRIEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ADAPTÉ (EX : MASQUE À GAZ), JE N'INTERVIENS PAS DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA PERSONNE. J'APPELLE LES SECOURS - 112

### Je présente des symptômes à proximité d'une zone d'échouage d'algues vertes, que dois-je faire ?



En cas de symptômes irritatifs (yeux ou gorge irrités, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements...), je m'éloigne de la zone.

Je contacte le centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) au **02 41 48 21 21** en précisant le lieu d'exposition, et je consulte mon médecin traitant le cas échéant.

DEVANT DES SYMPTÔMES PLUS SÉVÈRES (MALAISE, GÊNE RESPIRATOIRE IMPORTANTE, DOULEUR THORACIQUE...). J'APPELLE LES SECOURS - 112



Si la zone échouages d'algues vertes est balisée et interdite, c'est qu'elle est dangereuse, je respecte les indications portées sur les panneaux d'affichage.

**JE NE PÉNÈTRE PAS DANS LA ZONE, NI NE LAISSE DIVAGUER LES ANIMAUX.  
JE NE M'APPROCHE PAS DES CHANTIERS DE RAMASSAGE À MOINS DE 30 MÈTRES.**

Pour plus d'informations sur le phénomène des algues vertes : [www.algues-vertes.com](http://www.algues-vertes.com)